

ARRÊTÉ
D'ATTRIBUTION D'UNE BONIFICATION INDICIAIRE
DE M. ou M^{me} [Nom Prénom]
GRADE [grade]

Le Maire (*ou le Président*) de [collectivité ou établissement public],

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 93-863 du 18 juin 1993 relatif aux conditions de mise en oeuvre de la nouvelle bonification indiciaire dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2006-779 du 3 juillet 2006 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels de la fonction publique territoriale,

Considérant que M. ou M^{me} [Nom, Prénom] [grade], échelon [échelon], Indice Brut [IB], Indice Majoré [IM], exerce les fonctions de [fonctions] (*fonctions mentionnées en annexe du décret n° 2006-779 du 3 juillet 2006*), à compter du [date],

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

M. ou M^{me} [Nom, Prénom] bénéficie d'une bonification indiciaire de [nombre de points] points majorés, à compter du [date],

ARTICLE 2 :

Le Secrétaire Général (*ou le Directeur Général*) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé(e).

Ampliation adressée au :

- Comptable de la collectivité.

Fait à [commune], le [date]

Le Maire (*ou le Président*)

Le Maire (*ou le Président*),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Notifié le [date]

Signature de l'agent :